



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 18 mars 2025, le Règlement abrogeant le Règlement autorisant des travaux pour l'agrandissement du dépôt à neige J-Réal-Desrosiers et décrétant un emprunt à cette fin de 4 462 000,00 \$ (2022, chapitre 63) (2025, chapitre 25) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 28, 29 et 30 avril ainsi que les 1^{er} et 2 mai 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 3 juin 2025.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 10 juin 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière